

Gestion de la santé dans les écoles de musique (GSE)

Depuis 2008, l'ASEM et la Caisse de pension Musique et Formation soutiennent les écoles de musique dans leurs efforts de protection et de promotion de la santé du personnel enseignant. Des instruments spécifiquement conçus à leur intention sont présentés dans cette notice. Des professeurs de musique et des collaborateurs en bonne santé et motivés sont un facteur essentiel pour la compétitivité et le succès économique des écoles de musique.

L'offre : une gestion globale de la santé fondée sur trois piliers

Le système de gestion de la santé s'appuie sur un modèle éprouvé comprenant trois niveaux : prévention – intervention – intégration.

1. Prévention : promotion de la santé

Des mesures spécifiques de prévention de la santé et d'aménagement de la place de travail permettent de préserver voire d'améliorer la santé des professeurs de musique et des autres collaborateurs de l'école. Dans le cadre de son offre GSE, l'ASEM fournit des informations et propose des stages de prévention pour présenter des idées et des programmes concrets en vue d'une application pratique. Il est également possible de présenter directement le système de promotion de la santé lors d'une réunion du corps enseignant de l'école de musique.

2. Intervention : gestion des absences

Le système de gestion dynamique des absences basé sur un outil informatique éprouvé (application web active time) facilite la détection précoce de maladies de longue durée ou chroniques. Si nécessaire, la direction de l'école peut s'appuyer sur la sélection des absences, un précieux instrument pour la gestion des absences.

3. Intégration : gestion des cas

La gestion des cas est une offre de soutien individuel qui vise à influencer positivement une situation de vie difficile et à atteindre une amélioration durable. Le gestionnaire des cas (*case manager*) offre un conseil compétent et peut fournir de précieux services dans le cadre du suivi médical, professionnel, social et juridique. Les raisons de faire appel à

une gestion de cas sont multiples et peuvent concerner aussi bien la vie privée que professionnelle.

Mise en œuvre et coûts

Un partenaire compétent pour la mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de la gestion de la santé est assurée par sociétés partenaires spécialisées:

active care ag:

gestion et sélection des absences et service de coordination GSE

La société active care ag est un partenaire compétent en matière de gestion de la santé en entreprise et a développé une offre globale de services, notamment pour AXA Winterthur. active care ag travaille au niveau opérationnel dans les domaines de la gestion et de la sélection des absences ainsi que du service de coordination GSE.

CP Musique et Formation / AXA Winterthur:

gestion des cas

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la CP Musique et Formation propose à ses assurés des prestations complémentaires pour prévenir les risques éventuels d'invalidité et les absences et incapacités de travail qui en découlent. Les personnes assurées sont suivies par une personne de confiance expérimentée d'AXA Winterthur (case manager).

Des conditions avantageuses grâce au soutien financier de la Caisse de pension Musique et Formation

- L'offre de base avec la gestion des absences (y compris solution informatique active time) est proposée gratuitement à toutes les écoles de musique rattachées à l'ASEM par l'intermédiaire d'une association cantonale. Les coûts de cette prestation sont pris en charge par la Caisse de pension Musique et Formation.
- Pour les écoles de musique qui collaborent avec la Caisse de pension Musique et Formation dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la gestion des cas n'occasionne aucun coût.
- Si les écoles ont opté pour des solutions d'assurance ou de prévoyance externes ou que la gestion des cas est assurée par un autre prestataire, la question des coûts doit être clarifiée individuellement.

Contact

Votre interlocuteur pour les différents aspects de la gestion de la santé en entreprise:

Stratégie de GSE et assurance d'indemnité journalière en cas de maladie et assurance accident

ASEM Association suisse des écoles de musique

Marktgasse 5

4051 Bâle

Tél. 061 260 20 70

info@musikschule.ch

www.verband-musikschulen.ch

Prévoyance professionnelle

Caisse de pension Musique et Formation

Marktgasse 5

4051 Bâle

Tél. 061 906 99 00

info@musikundbildung.ch

www.musikundbildung.ch

Partenaire opérationnel du secteur GSE

active care ag

Neuwiesenstrasse 95

8401 Winterthur

Tél. 052 213 66 66

info@activecare.ch

www.activecare.ch

Partenaire opérationnel du secteur gestion des cas

AXA Winterthur

Postfach 357

8401 Winterthur